

TRAVAILLEURS IMMIGRES EN LUTTE -



**mensuel de l'Organisation Communiste Révolutionnaire
Internationaliste d'Algérie . 1 fr.**

N° 23

- juillet - août 1978 -

FRANCE :

**Expulsions, licenciements,
atteintes au droit de grève .**

***Contre l'épreuve de
force engagée par
la bourgeoisie ,***

SONACOTRA :

**Les grévistes sur le
pied de guerre dans
les foyers !**

ALGERIE :

**Une nouvelle législation ...
anti - ouvrière .**

**MOBILISATION UNITAIRE DES
TRAVAILLEURS FRANÇAIS ET
IMMIGRES !**

(p. 3)

POINTS DE VENTE

Librairie du cinéma 14 juillet : 4 Bd Beaumarchais, 11ème.
 Librairie Arabe : 2, rue St Victor, 5ème.
 Librairie ROUGE : 10 impasse Guéménée
 Thiers Mythe : 21, rue Cujas, 5ème. La Commune : 11 rue Barraud, 13ème.
 Présence Africaine : 16 rue des écoles, 5ème.
 La pochette: 5 rue Mirbel.
 Librairie Jonas : 14 rue de la maison blanche, 13ème.
 Syros : 9 rue de Boromé, 15ème ; Librairie Floréal : 121 av. du Maine.
 L'Harmattan: rue des 4-Vents, 6ème;
 Beaux-Arts Monde : 410 rue Gay Lussac, 6ème.
 Lib. "Le temps des cerises" : 50 Bd de la Madeleine, 06000 NICE.
 Librairie Quotidienne : 5 rue du Félibre-Gaut, 13100 AIX-EN-PROVENCE.
 Librairie 71 : 29 rue Jean Jaurès, 44 NANTES.
 Librairie "Le temps des cerises" : 16 rue Gustave Simon, 54 000 NANCY.
 Librairie "LIRE" : MARSEILLE, rue Sainte.

POUR TOUTE CORRESPONDANCE,
S'ADRESSER A :

T.I.L.

29 rue Descartes
75005. PARIS.

(Ne pas spécifier autre
chose que TIL.)

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

- Pour la France :
27 Fr l'année (11 Fr pour le mensuel
+16 Fr de frais d'envoi).
- Pour l'étranger, écris-nous.

SOMMAIRE

IMMIGRATION

- p 3, 4, 5, 6, 7 : Sonacotra : Les grévistes sur le pied de guerre dans les foyers !
 p 8 : Sonacotra : contrat : l'arbitraire réglementé.
 p 9, 10, 11 : Grève à Renault : les bureaucraties syndicales contre les travailleurs !

ALGERIE

- p 12, 13, 14, 15: "Statut du travailleur" : une nouvelle législation anti-ouvrière !

INTERNATIONAL

- p 16, 17, 18 : Mondial : Le sport, un instrument au service de l'idéologie bourgeoise !
 p 19 : Errata.
 Dernière page : QUI SOMMES-NOUS ?

(Suite de la première page)

La bourgeoisie, qui voudrait voir la classe ouvrière accepter passivement de payer les frais de la crise, accentue aujourd'hui la répression contre les travailleurs qui osent refuser de respecter la paix sociale. Les CRS interviennent dans de nombreux conflits pour intimider les travailleurs, pour évacuer les entreprises occupées, pour interdire les manifestations ; la bourgeoisie veut l'ordre, car sans lui, il n'y a pas de bons profits.

Cela, Stoléru (secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés) l'a affirmé dès le mois de décembre 1977, au sujet de la lutte des foyers Sonacotra en grève. Dans une lettre qu'il adressait à son homologue du ministère de l'Intérieur, prenant prétexte de l'agression d'un gérant, il attribuait la responsabilité du climat d'insécurité qui règne dans les foyers au comité de coordination des foyers Sonacotra en grève. Il profitait de l'occasion pour donner le feu vert à la Sonacotra, pour qu'elle fasse des pieds et des mains pour briser la lutte.

La Sonacotra proposait alors un contrat individuel de logement, dont l'acceptation équivalait, pour les grévistes, à accepter le retour à la situation antérieure à la grève, c'est-à-dire à un régime quasi-pénitenciaire (voir article suivant). Elle annonçait peu après que les travailleurs immigrés "bénéficieront d'une aide personnalisée au logement" qui, jusqu'à présent, n'était accordée qu'aux travailleurs français ; aide censée alléger le loyer des travailleurs les plus pauvres.

L'extension de cette mesure aux travailleurs immigrés ne sert en fait qu'à les diviser, en accordant des miettes à une partie d'entre eux. Les augmentations de loyers ne pesant plus de la même manière sur les budgets des travailleurs, l'"aide personnalisée au logement" (APL) serait un obstacle à l'unité dans la lutte. La Sonacotra souhaite ainsi briser la grève dans les foyers où elle se poursuit, et prévenir des mouvements revendicatifs lors d'augmentations dans les autres foyers.

Une augmentation des loyers de 6,5 %, applicable en même temps que l'"APL", était également annoncée : cette augmentation devrait permettre à la Sonacotra de compenser financièrement les baisses de loyers effectuées pour les travailleurs ayant les plus bas salaires.

Mais déjà, les clauses militaires du contrat proposé par la Sonacotra pouvaient laisser prévoir qu'elle ne s'attendait nullement à voir ce contrat accepté par les résidents, et que des mesures répressives seraient prises par l'Etat. En effet, les grévistes ont réservé le jugement suivant à l'APL : "Ce que nous demandons, ce n'est pas qu'on nous aide à accepter n'importe quel loyer exorbitant et n'importe quelle majoration fantaisiste". Au contrat fut également opposé un refus catégorique.

Quant à la répression, elle ne tarda pas. Le 23 mai, Stoléru se réunit avec des représentants du ministère de l'Intérieur, du Travail, de la Justice, ainsi que les responsables des organismes gestionnaires, pour envisager un vaste plan d'attaque contre les grévistes des foyers Sonacotra, mais aussi AFTAM, ADEF, AFRP, et des cités de transit entrées en lutte.

Le 8 juin, il annonce 3 mesures destinées "à normaliser la situation tarifaire dans les foyers d'immigrés" :

- l'augmentation des loyers de 6,5 %, à partir du 1er juillet

1978.

.../...

- La création d'une "aide transitoire au logement" (ATL), une nouvelle farce mise au point par l'Etat pour les mêmes buts que l'APL. Cette aide ne sera plus fonction du salaire, mais du montant du loyer, et n'est fournie qu'aux travailleurs percevant moins de 2150 Fr par mois (10 à 20 % des résidents). Ainsi, pour une chambre dont le tarif actuel est de 235 Fr (ce qui est le cas de la plupart des chambres), le résident concerné par l'ATL devra payer en tarif réduit après augmentation 212,50 Fr. Vingt francs de baisse, quelle aide ! Et ce n'est pas tout ! En annonçant cette mesure par voie de tract en mai 1978 (1), la Sonacotra précise que seuls y auront droit les résidents qui "sont en règle de leur participation aux frais de gestion". Autrement dit, seuls ceux qui auront tourné le dos à la lutte !

- Stoléru annonce aussi "l'engagement de poursuites, assorties éventuellement de saisies-arrêts sur salaires, voire d'expulsion hors du territoire", "contre tous les résidents refusant de payer leurs redevances" ("Le Monde" du 10 juin 1978). L'Etat est donc décidé à briser la grève en employant les grands moyens. La Sonacotra suit. Récemment, elle a envoyé les traditionnelles lettres de menace aux délégués les plus combattifs, exigeant d'eux qu'ils se "mettent à jour de leur participation aux frais de gestion", sous peine d'être trainés devant les tribunaux. Certains délégués y sont déjà convoqués pour le 5, le 7 et le 11 juillet.

La Sonacotra multiplie ses manoeuvres et magouilles. Des gérants, comme au foyer de Nanterre-ville, provoquent les délégués, espérant une bagarre pour ensuite appeler les flics prêts à les expulser directement hors de France. D'autres en sont réduits à tenter d'effrayer les résidents qui ne sont pas domiciliés "légalement" au foyer où ils logent, pour les forcer à accepter la signature du contrat proposé par la Sonacotra, et ainsi les désolidariser des grévistes.

D'autre part, les directions des centrales syndicales CGT, CFDT et FO font tout, de leur côté, pour faire accepter l'APL aux résidents. Il ne serait pas étonnant non plus que l'Amicale des Algériens en Europe", dont le rôle de briseuse de grève s'est confirmé au départ de la lutte à la Sonacotra, participe bientôt à ce vaste complot contre les grévistes.

Bref, après la carotte (APL, ATL, ...), le bâton ! La lutte doit être brisée, non seulement parce que le patronat commence à ressentir sérieusement les contre-coups financiers de la grève (2), mais surtout parce que cette grève est un foyer d'agitation, une école de lutte pour les travailleurs.

La situation est donc particulièrement grave. Une vague importante de répression s'annonce. Cela exige une mobilisation forte et immédiate.

Quelles sont les capacités de riposte des travailleurs en lutte ?

- Les points faibles : Depuis plusieurs mois, la combativité est moins forte dans les foyers, et le niveau d'organisation plus faible. D'une manière générale, nous pouvons constater une passivité accrue des résidents. Même si beaucoup de travailleurs ont conscience que cette grève les concerne, ils délèguent leurs pouvoirs aux délégués, et ne participent pas toujours activement à la lutte.

Le contrôle (informations par les délégués, assemblées générales, .../...

etc...) devient alors un peu formel. En effet, pour qu'il soit effectif, le contrôle exige la mobilisation et la prise en charge par les travailleurs eux-mêmes de leur propre lutte (cela ne signifie pas que les délégués ne sont pas nécessaires, ou bien qu'ils sont nuisibles à la lutte, bien au contraire).

Cette passivité se traduit par une faible participation aux assemblées générales, et une fréquence moindre de ces mêmes assemblées. Les comités de résidents en subissent eux-mêmes le contre-coup, et voient leurs effectifs stagner, voire régresser.

Conséquences à un niveau plus général : malgré le nombre important des foyers et des cités de transit en grève, peu sont réellement organisés entre eux. Les contacts entre les foyers proches les uns des autres sont rares et peu suivis. Les structures de coordination de la lutte sont quelque peu désertées ; cela est aussi valable pour la réunion de coordination centrale. Cela amène une bureaucratisation partielle de ces structures qui prennent alors en charge toutes les tâches de la grève : des affiches en passant par la lutte sur le plan juridique, jusqu'aux banderoles par foyer lors des manifestations, ou autres initiatives !

Mais le poids le plus grand, qui pèsera lourdement sur le déroulement futur de la lutte, est l'isolement quasi-total de la grève par rapport aux travailleurs français. En effet, malgré son intention sans cesse affirmée d'œuvrer pour l'unité de la classe ouvrière en France, le comité de coordination des foyers Sonacotra en grève n'a rien fait de sérieux pour concrétiser cette volonté. Les distributions de tracts et les panneaux d'information dans les marchés régionaux et les gares, ont été accomplis par des militants d'organisations françaises, principalement l'UCF, le PCR et HR. En peu d'endroits, ces activités ont été le fait des travailleurs en grève.

D'autre part, une réelle unité de la classe ouvrière signifierait l'unification des luttes en cours, surtout sur les lieux de production : dans les usines, les chantiers, les habitations, les HLM, etc... Et c'est justement ce travail systématique en ces directions qui a malheureusement gravement fait défaut.

Il est bien entendu nécessaire, pour ne pas être unilatéral, de faire remarquer le peu d'empressement des grandes organisations françaises, et plus particulièrement la LCR et LO, à œuvrer à ces objectifs. Elles portent une part de responsabilité à la situation actuelle.

- Les atouts : - on peut constater une augmentation très importante du nombre de foyers en grève. Il y en aurait actuellement 133, selon le comité de coordination (3), en comptant ceux de l'AFRP, AFTAM, ADEF, et ceux de la Sonacotra. Il est donc indéniable qu'il y a globalement une recrudescence de la combativité ouvrière, malgré une passivité relative des travailleurs. Il y en a davantage qui entrent dans la lutte, se donnent des structures démocratiques, se réunissent.

- des structures de coordination semblent avoir été mises en place dans les foyers AFRP, ADEF, etc...
- il y a depuis quelque temps, une unification croissante entre ces coordinations et celle des foyers Sonacotra en grève (fête de Chelles, manifestation,...). Il semble que les bases aient été jetées pour la création d'une coordination de tous les foyers en grève, ce qui constituerait un

.../...

avancement important dans la lutte.

- enfin, un regain de combativité de la classe ouvrière au niveau national, et les conflits de Renault, Moulinex, les Arsenaux,...., qui en sont l'expression, encouragent les travailleurs à se jeter dans la lutte de classe.

En résumé, les points faibles sont tout de même importants et il ne faut pas les négliger. Mais il ne faudrait pas non plus baisser les bras et s'avouer vaincus. Une riposte victorieuse à la gigantesque attaque menée par le gouvernement est possible et nécessaire :

- . d'abord parce que, si les résidents sont un peu passifs, ils ne sont pas indifférents à la grève, loin de là !
- . ils sont conscients que si la grève venait à être brisée, le régime pénitentiaire qui régnait auparavant serait à nouveau appliqué, sinon pire.
- . ils constatent que la Sonacotra a déjà repris l'habitude d'augmenter les loyers plusieurs fois par an. En effet, l'augmentation du 1er juillet est la seconde qui intervient en quelques mois, et dans son tract du mois de mai 1978, la Sonacotra laisse entendre que d'autres suivront dans les mois à venir !
- . ils ne sont certainement pas prêts à déboursier l'équivalent du montant des loyers impayés depuis le début de la grève (et cela est bien juste), comme l'exige la Sonacotra. Si les grévistes n'ont pas réglé leur loyer, c'est bien parce qu'elle n'a pas satisfait leurs exigences.
- . l'éventualité de l'extension de la grève à d'autres foyers, HLM, cités de transit, n'est pas à exclure. La hausse des loyers du 1er juillet en serait la cause.

Mener une campagne d'agitation et de propagande, la plus énergique et dans les plus brefs délais, voilà la tâche des travailleurs révolutionnaires : pour expliquer le contenu du contrat proposé par la Sonacotra, informer précisément tous les travailleurs sur les intentions du gouvernement, les menaces qu'il fait peser sur la lutte, la gravité de la situation actuelle et la mobilisation immédiate qu'elle exige. Par ces moyens, renforcer la cohésion et l'unité des travailleurs en grève.

La concrétiser par l'élection systématique de délégués, le renforcement des structures de contrôle et de l'auto-activité des grévistes.

Renforcer les liens entre les foyers d'une même région, ainsi qu'entre différentes régions et groupes de foyers.

Prendre les mesures les plus vigoureuses pour maintenir la plus stricte discipline contre les fauteurs de trouble à l'intérieur comme à l'extérieur des foyers.

Prendre des mesures de sécurité (envisageables au niveau de chaque foyer) pour cacher les grévistes menacés d'expulsion, etc...

Mettre en route un travail d'agitation en direction de tous les foyers, HLM, cités de transit, etc...

Faire signer par les grévistes des foyers, sur leur lieux de travail, des pétitions et des motions de soutien à leur grève, dans et hors des syndicats, au cours d'assemblées générales d'ouvriers. Nouer des liens avec les entreprises, les chantiers en grève, en posant le problème de l'entraide : sous quelle forme ? Par quels moyens ?

Toutes les luttes de la classe ouvrière concernent tous les prolétaires. C'est par le dépassement du corporatisme, par l'unification réelle

.../...

que le prolétariat pourra trouver le chemin de son auto-émancipation.

Le Comité de Coordination semble s'orienter vers ces tâches vitales pour la lutte en cours ; il nous faut remarquer que cette évolution est quelque peu tardive,.... mais la bienvenue !

Néanmoins, c'est vers ces objectifs que notre organisation a milité, dans les limites de ses capacités, et continuera à le faire sans ménager aucun effort.

Notes :

- 1) La Sonacotra a en effet annoncé la création de l'APL en mai 1978, avec l'exigence que les résidents qui veulent en "bénéficiaire" se désolidarisent des grévistes. Alors que Stoléru ne l'annonça que le 8 juin ; en même temps que les mesures répressives citées dans cet article. Cela prouve irrémédiablement la complicité des directions des organismes gestionnaires et de l'Etat pour lutter contre les grévistes !
- 2) Le déficit du FAS (qui finance les pertes dues à la grève), aurait été de 200 millions de francs lourds, selon les dires de la Sonacotra. Ces chiffres nous semblent vraisemblables.
- 3) Nous ne pouvons confirmer ni infirmer ce chiffre. Signalons cependant que la Sonacotra annonce pour sa seule société, environ 90 foyers en grève ; -il n'y en avait qu'une dizaine après la vague de répression qui s'était abattue sur les grévistes, fin 1976.
- 4) L'augmentation du 1er juillet devait être de 21 % à l'origine. Mais l'Etat a préféré différer cette augmentation, car elle risquait de remettre en cause l'efficacité de l'attaque contre les grévistes, en provoquant la généralisation de la grève à tous les foyers.

Contrat à la Sonacotra

l'arbitraire réglementé !

Peu après une lettre que Stoléru (secrétaire d'Etat chargé des travailleurs immigrés et des travailleurs manuels) adressait à son homologue du ministère de l'Intérieur pour préparer une attaque contre les grévistes des foyers de la Sonacotra, celle-ci proposait un contrat aux résidents, contrat qui est un véritable règlement pénitenciaire. Jugeons-en.

1) "Le résident adhère au règlement affiché au foyer". Or, ce règlement, qui était déjà appliqué avant la grève, interdit toute manifestation de caractère politique, réunions, assemblées générales, films-débats, etc.. Il instaure un quasi couvre-feu à 10 heures, donne au gérant des pouvoirs de flics, etc..

2) "Le résident s'engage à laisser pénétrer dans sa chambre les représentants de la Sonacotra en cas de nécessité de service, ou d'urgence." C'est avec ces prétextes que les gérants se permettaient, avant la grève, de faire des contrôles dans la nuit (en fait, des intimidations ou des provocations racistes) ; ou alors, que certains vérifiaient dans la journée si les lits étaient bien faits, pour ensuite "prendre des mesures"!!

Le paiement du loyer doit obligatoirement s'effectuer dans les 5 premiers jours du mois. On voit aisément quel est le résultat pour les chômeurs qui n'ont que de faibles revenus !

Si t'es pas content, tu fous le camp... de gré ou de force !

Les "modifications des redevances" (traduisez par là : les augmentations de loyer !) sont affichées un mois à l'avance, au moins. Or, la durée du contrat est d'un mois. Ce contrat est renouvelable par "tacite reconduction pour de mêmes périodes". Ainsi, après une augmentation, le signataire peut ou bien renouveler son contrat et payer le nouveau loyer, ou bien le résilier et quitter sa chambre.

Et que se passe-t-il pour ceux qui refusent de payer l'augmentation et refusent de dormir dehors ? Pour ceux-là, le contrat spécifie qu'ils recevront une lettre d'expulsion, et qu'ils seront trainés devant la justice s'ils n'ont pas quitté le foyer au début du mois suivant l'envoi de la lettre.

Le contrat étant valable pour une durée de un mois seulement, la Sonacotra n'est plus soumise à un quelconque engagement vis-à-vis du résident et obtient son expulsion par ordre du tribunal ! Signalons que les jugements se dérouleront certainement plus vite que ceux qu'ont engagés les grévistes contre la Sonacotra (ils durent depuis plus de 3 ans). C'est afin d'assurer cela qu'un représentant du ministère de la Justice était présent à la réunion tenue par Stoléru le 23 mai, pour préparer l'écrasement de la grève.

Pour finir : "Un résident peut être expulsé immédiatement en cas de violence ou de voie de fait sur des personnes ou des biens". Dans la réalité, cette clause laisse libre cours à l'arbitraire. Il suffit de prendre l'exemple du délégué de St Ouen l'Aumône, exclu par le gérant en mai 1977 pour avoir soi-disant cassé du matériel et fait du scandale (voir TIL n° 12).

Ce contrat aux clauses militaires, les résidents l'ont rejeté. Une à une, toutes les armes de la Sonacotra et du gouvernement sont mises à nu et anéanties.

Grève à Renault :

la bureaucratie syndicale contre les travailleurs !

Un conflit vient d'avoir lieu à Renault, forte ~~base~~ ouvrière, 110 000 travailleurs.

Cette grève n'a concerné que quelques usines de la Régie, mais la vitalité du mouvement, sa combativité ont tranché avec la période de relative paix sociale que les partis et centrales syndicales de gauche ont su imposer au moment des élections.

Hier comme aujourd'hui, les élections, la démocratie ne valent rien pour les travailleurs, seule la lutte est leur terrain. Ceux de Renault ont montré la voie.

C'est à Flins, le 20 mai, que débute la grève. Un ouvrier, arrivé en retard, est sanctionné par la direction, qui soutiendra ensuite un contre-maitre raciste. Aussitôt des équipes de travail se mettent en grève, et le mouvement se propage quelque peu. On ressort aussi de vieilles revendications telles que : 3000 Fr minimum, 300 Fr pour tous, qualification d'ouvrier professionnel pour tous les OS, ...

Le premier juin, les ouvriers de Cléon entament eux aussi une grève avec occupation. Ils prennent ainsi de court les syndicats en négociation depuis trois semaines avec la direction.

Leurs revendications : 3000 Fr minimum, suppression du coefficient de qualification le plus bas (165), réduction du temps de travail, 5ème semaine de congé payé, etc...

Dans ces deux usines, les grévistes font preuve d'une grande détermination. Les défilés ne cessent de passer dans les ateliers pour entraîner les hésitants. La maîtrise, véritable chien de garde de la direction, qui tente de forcer les piquets de grève pour remettre en marche les machines, est accueillie à coups de boulons et de jets de lance à incendie ; à coups de bouteilles vides à Flins !

Pourtant, le mouvement ne démarre pas encore sur un nombre significatif d'usines de la Régie. Le 6 juin, les ouvriers de Flins se font expulser par près de 700 CRS, au nom de la "liberté du travail" chère aux patrons (en fait c'est la liberté pour eux d'exploiter le travail). Le 7, les ouvriers de Cléon subissent le même sort.

Néanmoins, malgré ces expulsions, ces deux journées constitueront le point culminant du conflit à la Régie Renault. Des grèves totales ou partielles ont lieu aux usines de Sandouville, Billancourt, Le Mans, Reuil. A Dieppe, l'usine Renault ne reçoit plus de pièces en raison de la grève à Flins. Les ouvriers débrayent ici aussi. A Douais, les ouvriers des presses occupent également leur usine après avoir refusé de travailler les pièces véhiculées

.../...

depuis Flins, par la direction de la Régie. Mais ces grèves seront éphémères.

Le 8 juin, les ouvriers de Flins réoccupent, mais le 9, les conflits sont déjà circonscrits à : Flins, Sandouville, Cléon. Le 12, ceux de Cléon reprennent après avoir obtenu seulement une partie de leurs revendications, mais aussi parce qu'une partie des travailleurs est écœurée de voir que les syndicats font trainer le mouvement. Les travailleurs n'ont pas de perspectives.

C'est le déclin. Toutes les autres usines de la Régie se sont "calmées". Les ouvriers des ateliers des presses de Flins sont isolés. Ils n'arrivent pas à faire débrayer ceux de leur usine.

La direction lockoute la moitié des travailleurs de l'usine car le stock des pièces de R 18 est épuisé. Les flics évacuent à nouveau les travailleurs de Flins le 21 juin. Plus de 90 lettres de licenciements leur sont remises. La grève est brisée.

. La Régie, patron de choc.

Pourtant, des revendications unificatrices ont été avancées par les travailleurs en grève.

Celles de 300 Fr pour tous et de 3000 Fr de salaire minimum concernaient une très grande majorité des 110 000 travailleurs de Renault. Tandis que celle de l'accession pour les OS à la qualification d'ouvrier professionnel (P1) concernait tous les ouvriers des presses de la Régie.

Ces revendications expliquent donc en partie pourquoi la Régie a fait de son mieux pour briser la grève. Elle a ainsi fait appel à la maîtrise pour attaquer les piquets de grève, intimider les hésitants, etc... De même, la Régie a cédé à une partie des revendications des ouvriers de Cléon, à seule fin de les désolidariser des grévistes de Flins.

Alors que l'occupation est une des formes de lutte les plus efficaces pour les ouvriers d'un atelier en grève dans une usine, la Régie a fait donner la police pour expulser les OS des presses de Flins.

En fait, c'est l'épreuve de force engagée au niveau national par la bourgeoisie contre le prolétariat, qui a guidé l'attitude de patron de choc de la direction. Le but, c'est l'interdiction de fait du droit de grève. Les multiples expulsions par la police des ouvriers qui occupent leur usine en attestent.

Ainsi, à l'appel à l'austérité sans cesse répété par Barre, correspondent la répression et l'accroissement de l'exploitation dans les usines, les chantiers, etc...

. Le rôle des centrales syndicales.

Il est certain que la majorité des ouvriers de Renault n'étaient pas

.../...

déterminés à relever ce défi . Les multiples manifestations des grévistes à l'intérieur des usines pour faire arrêter les chaînes, n'ont pas été fructueuses.

Mais si ce manque de détermination a été un des facteurs qui ont mené à l'échec, les centrales syndicales ont été un frein tout au long de la lutte et leur rôle a très fortement contribué à son isolement et son étouffement.

Dès le début du conflit, la CFDT tentait d'écarter l'occupation et proposait de faire quatre heures de grève par semaine ! Quant à la CGT, si elle se donnait une allure plus radicale, c'était pour proposer ...des grèves tournantes et "autres formes d'actions au niveau de chaque usine" ! (cette phrase est toujours utilisée par les bureaucrates pour affaiblir les grévistes en les isolant. Cela signifie généralement l'arrêt de la grève).

Mais cette apparence lui était nécessaire car les scores de la CGT aux dernières élections professionnelles ont été plus faibles que ceux des précédentes.

A Flins, avant la deuxième expulsion par les flics, les centrales syndicales annonçaient à la télévision que les ouvriers évacueraient l'usine sans même les avoir consulté ! Le lendemain, l'usine était occupée !

Malgré leur détermination très importante, il est certain que les ouvriers en grève n'ont pas compris le rôle des centrales syndicales. Le comité de grève élu à Flins qui aurait pu laisser espérer une réorientation de la lutte n'a pas eu d'activité autonome. La grève a été menée entièrement par les centrales syndicales, et cela a été un facteur important de l'échec pour les travailleurs.

Au moment où le patronat rassemble ses troupes et s'acharne à tenter de faire courber l'échine à la classe ouvrière, c'est une des leçons capitales que nous devons tirer du conflit de la régie de Renault. Le prolétariat, avant de pouvoir s'émanciper, devra marcher sur les ruines des syndicats et construire ses propres organes de pouvoir. C'est à travers une période de luttes intense que la nécessité de ce but pourra être comprise. La grève de Renault aura été un épisode de ce processus.

ALGERIE

Le "statut du travailleur" :

une nouvelle législation
anti - ouvrière !

Dans le numéro précédent de notre journal, nous disions : "L'augmentation de salaire, qui est loin de compenser la baisse du niveau de vie des masses, n'est qu'une mesure qui vise à la démobilisation des travailleurs et à leur préparer un nouveau coup bas : l'augmentation de la production".

Après des mois de campagne sur ce thème, à la radio, à la télévision, dans les journaux, etc..., la bourgeoisie tente de faire passer dans la réalité cette "augmentation de la production" par l'adoption d'un "statut général des travailleurs".

Ce statut, qui n'est encore qu'un "projet de loi", a été discuté à l'assemblée populaire (sorte de parlement), pendant le mois de juin 1978, et devra bientôt être adopté après d'éventuels amendements. Mais déjà, à la lumière de ce projet, les buts de la bourgeoisie algérienne sont clairs : faire payer les frais de la crise qui s'accroît aux prolétaires !

- Diminution du pouvoir d'achat des travailleurs, et augmentation de leur exploitation.

→ Selon ce projet, désormais le salaire sera lié au rendement. Ce salaire, nommé salaire de poste, sera constitué par un salaire de base, dont le niveau est fixé par secteur d'activité dans l'industrie ou l'administration, auquel s'ajoutent des primes d'heures supplémentaires, d'expérience, (d'ancienneté), de nuisance, et de "prime ou pénalité de rendement individuel".

Si les primes de nuisance, d'expérience, etc... ne font que hausser le niveau du salaire de poste, ou, dans le pire des cas, le maintenir au niveau du salaire de base, la "prime ou pénalité de rendement individuel" est celle qui le fait le plus fluctuer. Dans le cas où le rendement individuel est inférieur à la norme fixée, cette prime peut "faire descendre le salaire de poste au dessous du salaire de base" (projet de loi), annulant ainsi toutes les autres primes pour les travailleurs qui y ont droit !

Bien entendu, non seulement le salaire de base est fixé arbitrairement par les patrons, et risque fort de se situer au dessous du "salaire minimum garanti" appliqué actuellement ; mais la "norme" de productivité ou de rendement individuel (selon que c'est dans les usines ou dans l'administration). Cela est un des moyens de diminuer le salaire réel.

.../...

Si le salaire de poste peut être diminué d'une somme importante, allant jusqu'à le faire descendre au dessous du salaire de base, par contre sa hausse est vite limitée. Le salaire du travailleur qui fournit un nombre élevé d'heures supplémentaires (qui sont payées à un tarif supérieur aux heures normales ; -elles peuvent être relevées de 100 % pour le travail de nuit -, et qui sont un moyen utilisé par un grand nombre de travailleurs afin de "terminer le mois"), au lieu d'être augmenté en fonction du travail fourni en "extra", sera remplacé par une "indemnité forfaitaire de service permanent", qui représente un "salaire plafond", quel que soit le nombre d'heures supplémentaires fournies.

Pour finir, si le salaire de poste peut, par l'influence de la "pénalité de rendement individuel", descendre au dessous du salaire de base, les limites de cette baisse seront fixées par décret. Les travailleurs devront donc attendre pour savoir jusqu'à quel point on les affamera !

"L'indemnité de panier (indemnité versée aux travailleurs qui, en raison de l'éloignement de leur habitation, sont contraints de rester à l'usine aux heures des repas) et l'indemnité de transport sont supprimées" (art. 149), "totalelement, au plus tard le 31 décembre 1980". Ces primes seraient remplacées par des "systèmes de cantines et de transport en commun (art. 150).

De même, les allocations familiales ne seront plus perçues directement par les travailleurs, mais versées à un "Fonds National de l'Enfance", "pour toutes les nouvelles naissances postérieures au 1er janvier 1979". Ce fonds serait "consacré à la prise en charge des besoins prioritaires de l'enfance" (art. 148).

La fonction de ce FNE est définie de manière tellement générale qu'il est certain qu'il ne servira pas beaucoup aux enfants des travailleurs ! Au cours des débats, les députés n'ont parlé que d'aide au niveau des frais scolaires, des colonies de vacances, et des maisons de jeunes. Rien de plus !

Rappelons que les "allocations constituent pour de nombreux travailleurs 40 à 50 % de leur revenu" (El Moudjahid 6 juin 1978), et, ajouterons-nous, la totalité des revenus des chômeurs, puisqu'il n'existe pas d'allocations-chômage en Algérie !

Le pouvoir d'achat des travailleurs subirait donc une érosion sans précédent (il faut aussi tenir compte de l'inflation très importante, d'environ 20 %), et il est facile d'en deviner les conséquences pour leurs familles : misère, paupérisation, délabrement,...

En fait, la suppression des indemnités de panier et de transport, comme celle des allocations familiales, et leur remplacement par des "services sociaux" (dont on attend de voir la qualité, et même simplement la réalisation !), est une source de profits pour l'Etat : - la valeur marchande de ces services n'équivaudra certainement pas à ce que les travailleurs percevait en argent !

- Augmentation de la journée de travail : l'article 87 spécifie : "l'amplitude journalière du travail ne peut en aucun cas être supérieure à douze heures", et l'article 88 complète : "le travailleur a droit à une journée entière de repos par semaine". S'il est précisé que la durée normale du travail est fixée par la loi (actuellement 44 h), il est très probable que les deux articles cités signifient que le pouvoir a l'intention d'augmenter

.../...

à nouveau la durée légale du travail hebdomadaire, qui passerait de 44 à 48 heures, à raison de huit heures par jour (l'année dernière, cette durée était passée de 40 à 44 heures hebdomadaires).

- Une main-d'oeuvre taillable et corvéable à merci.

De toutes façons, il est certain que la durée de la journée de travail réellement pratiquée augmentera, ne serait-ce que parce que les heures supplémentaires deviennent obligatoires.. De même, l'affectation à un autre poste de travail, quel qu'en soit le lieu, par l'organisme employeur, est obligé d'être acceptée par le travailleur (46).

Le licenciement collectif pour compression d'effectifs qui, avec l'approfondissement de la crise deviendra un fait quotidien, tant dans les entreprises privées que dans celles de l'Etat, sont légalisées (187). Les clauses disciplinaires sont tellement vagues ("devoirs du travailleur"...) que les patrons ont la possibilité légale de licencier "à la tête du client". Le travail temporaire est légalisé.(43).

Bien entendu, on n'accorde au travailleur aucune possibilité de se défendre. La grève est interdite dans le secteur d'Etat (197). Les grévistes et les anti-syndicalistes sont traités en criminels.

Voilà le "statut général du travailleur" qui aurait pour but selon le pouvoir : "la protection du travailleur dans ses fonctions et le reste de la vie sociale" ! (El Moudjahid 26 mai 1978).

Signalons que les droits et devoirs des cadres supérieurs ne sont pas fixés par ce statut mais par décret (84). Il est clair que l'appellation de travailleur pour tous ceux qui ont un emploi, par le pouvoir, ne sert qu'à masquer les privilèges d'une couche d'exploiteurs : celle des bureaucrates !

-Les conseils de l'assemblée au pouvoir :

Les discussions du "projet de loi" devant l'"assemblée populaire" ont révélé les réticences de certains députés quant à son audace. Ainsi, pour le FNE, certains députés ont affirmé que les "masses populaires n'étaient pas prêtes à accepter la suppression des allocations" (El Moudjahid 6 juin 1978).

Pour ce qui est du salaire au rendement, de nombreux députés ont conseillé au gouvernement de faire en sorte que le pouvoir d'achat des travailleurs ne soit pas trop entamé. Des réserves ont aussi été émises au sujet des licenciements collectifs, et de la suppression des primes.

Il ne faudrait surtout pas croire que les députés sont ainsi intervenus pour défendre les travailleurs. C'est plutôt pour avertir Boumedienne et ses laquais des dangers que comporte une attaque trop importante contre le niveau de vie des classes laborieuses !

D'ailleurs, autant l'illusion que le parlement a un pouvoir de décision et tente d'améliorer le sort des travailleurs, a pu naître dans les pays industrialisés où la bourgeoisie peut se permettre d'accorder certaines libertés démocratiques bourgeoises ; autant le rôle de potiche, de trompe-l'oeil de l'"assemblée populaire" devient évident en Algérie où il règne une dictature féroce.

Jeux Africains

Africain

Certaines sociétés telles la Sonacome auraient déjà annoncé la mise en application du "statut" pour le mois de juin.

Si ces projets de la bourgeoisie devaient se confirmer dans les mois à venir, ils constitueraient une attaque sans précédent contre le niveau de vie de la classe ouvrière.

Les travailleurs devront répondre vigoureusement et se préparer à faire la révolution et exercer leur propre dictature, seul moyen d'en finir à tout jamais avec la misère et l'exploitation.

66

Jeux Africains, Mundial,

Le sport, un instrument au service de la bourgeoisie

Le Mondial qui s'est déroulé en Argentine vient nous rappeler que le sport n'est pas neutre, et qu'il sert avant tout les intérêts de la bourgeoisie. En effet, dans les pays capitalistes, le sport est loin de servir à développer harmonieusement nos capacités physiques, ou à nous amuser, mais reproduit au contraire tous les avatars d'une société basée sur le profit : division du travail, rentabilité, concurrence, etc... Voilà ce que nous devons savoir avant de nous enthousiasmer pour les "bêtes de stade", et de tomber dans le piège que nous tend la bourgeoisie.

.Un modèle productif et compétitif.

Le sport entretient efficacement les valeurs fondamentales de la production capitaliste : le corps doit être amené à produire suivant les meilleurs rendements, les records ; il doit subir un "régime", se serrer la ceinture, subir des "cadences" intensives. Il cultive l'idée de sélection, de concurrence : le plus fort gagne, le plus faible est éliminé...

Le modèle est fréquemment repris dans les usines : l'Etat est ainsi représenté comme l'arbitre dans les négociations syndicats-patrons, l'ouvrier fait partie d'une "équipe" de travail, qui doit contribuer à faire gagner la bataille de la production au pays, lui même pris dans une "compétition" internationale...

Le sport sert aussi à populariser l'idée de discipline, d'embrigadement, de hiérarchie : les joueurs sont sous les ordres d'un entraîneur, qui doit lui-même respecter les consignes de la Fédération, etc... ; voilà qui doit faciliter les choses dans les usines, où l'ouvrier doit se soumettre au petit chef qui vient contrôler son rendement. La division du travail est également reproduite : le sportif se spécialise dans une seule discipline, travaille surtout certains muscles, ce qui peut donner de véritables monstres (il n'y a qu'à voir le gabarit des lanceurs de poids, ou le footballeur qui développe surtout les muscles de ses jambes).

.Un moyen de diversion.

La bourgeoisie se sert aussi du sport pour détourner l'esprit des

.../...

travailleurs de leurs véritables problèmes. L'exemple récent le plus caractéristique est celui de la Tunisie : on se rappelle les grèves d'avril 1978, la formidable révolte des travailleurs et des chômeurs des villes, et la répression sanglante orchestrée par Bourguiba. En quelques mois, par un matraquage intensif de la presse, de la télé et de la radio sur l'équipe de football appelée à aller au Mondial, la bourgeoisie a réussi à gommer toute information sociale et à affaiblir relativement la radicalisation ouvrière.

C'est d'ailleurs souvent dans les pays de dictature que le football a une importance caricaturale, et qu'on trouve les plus grands stades : Argentine, Brésil... Les travailleurs peuvent ainsi s'y défouler de l'embrigadement militaire de leur vie.

.Un facteur de chauvinisme hystérique.

Mais surtout, la bourgeoisie est redevable au sport de compétition pour les formidables campagnes de nationalisme qu'il occasionne. Les Jeux Olympiques, comme la coupe du monde du football, comme les Jeux Africains, poussent les travailleurs à s'identifier à l'équipe de leur pays, à s'aligner derrière la défense de leur patrie, de leur drapeau, etc... Le stade est le lieu par excellence où les travailleurs vont être amenés à chanter "volontairement" l'hymne national, où la bourgeoisie va pouvoir à l'aise répandre le poison du chauvinisme et du patriotisme.

Il lui sera ainsi d'autant plus facile d'embrigader la classe ouvrière dans les casernes, et pour ses guerres de conquête et de rapine !

Le sport est en fait un instrument extrêmement efficace au service de l'idéologie bourgeoise, sous couvert d'amateurisme et d'apolitisme, la bourgeoisie fait un usage redoutable du sport en divisant les travailleurs des différents pays, en les opposant, et en répétant ainsi ce que seront les guerres de demain. Ce sont tous ces aspects de l'idéologie bourgeoise que devront combattre les travailleurs révolutionnaires.

.Le sport, une entreprise juteuse pour la bourgeoisie !

Mais dans aucune entreprise la bourgeoisie n'oublie son profit : le sport et les compétitions internationales sont ainsi l'occasion pour la bourgeoisie de chaque pays de bénéfices juteux : la publicité dans les stades, la promotion des marques de matériel sportif, l'impôt sur les spectacles, les télévisions à l'occasion du Mondial, le tiercé, etc...

Pour ce qui est de la coupe du monde du football en Argentine, par exemple, la dictature sanguinaire de Videla n'a pas lésiné sur les moyens : construction de trois nouveaux stades, Cordoba (52 000 places), Mar del Plata (41 000 places), et Mendoza (50 000 places), prix des billets 55 Frs au moins, alors que le salaire moyen d'un ouvrier argentin est de 350 Fr par mois, développement du tourisme à cette occasion (Mar del Plata accueillera dans ses hôtels de luxe et ses bungalows - 400 000 lits - des dizaines de milliers de visiteurs). Sans compter que cette opération de prestige doit servir selon les dictateurs à servir l'image de marque de l'Argentine, et à favoriser ainsi les investissements de l'impérialisme mondial en Argentine !

Les tortionnaires argentins espèrent-ils vraiment que le Mondial

Jeux Africains,

Mondial.

va nous faire oublier les 30 000 prisonniers politiques, les 7 500 à 15 000 "disparus", les camps de concentration, les tortures, les mutilations, les exécutions sommaires, la misère des travailleurs argentins (170 % d'inflation en 1977, chute du salaire réel de 60 % en deux ans de dictature !), le million de chômeurs, etc....?

Voilà ce que cache et ce que représente le sport dans la société capitaliste : c'est contre tous ces aspects que nous devons lutter, sans tomber dans le piège que nous tend la bourgeoisie internationale. Pour un sport libre et désintéressé, luttons contre l'entreprise capitaliste de rentabilisation du sport !

ERRATA :

Quelques erreurs se sont glissées dans le dernier numéro de T.I.L., et nous nous en excusons auprès des camarades qui nous lisent.

Nous avons estimé nécessaire d'en rectifier certaines : principalement celles d'ordre politique ainsi que celles qui rendent incompréhensible toute une partie d'un article.

1) Nous écrivions dans l'article "la direction de la Sonacotra revient à la charge" : "que tout résident qui quitte sa chambre... tendance à se produire ...". La phrase complète devait être : "Que tout résident qui quitte sa chambre, remette avant de partir sa clef aux délégués et non à des amis ou membres de sa famille, comme cela a tendance à se produire en raison du manque de logements."

2) Sonacotra Incendie : A la fin du texte, nous avons écrit : "Exigeons un relogement dans des habitations décentes, au même titre que les travailleurs français". Nous ne voulions évidemment pas dire que tous les travailleurs français logent, eux, de façon décente, loin de là. Nous pensions seulement que les travailleurs immigrés, tout comme les travailleurs français, doivent lutter pour exiger des conditions décentes d'habitation.

3) Après les élections : nous disions dans l'avant-dernier paragraphe du texte sur les élections : "La seule alternative pour les travailleurs est d'opposer un front uni et solide contre l'organisation policière et syndicale de la bourgeoisie". Une erreur malencontreuse nous a fait mettre sur le même plan les syndicats et la police. L'un renfermant des travailleurs, il est évident que nous, révolutionnaires, n'aurons pas la même attitude vis-à-vis de ces deux structures.

QUI SOMMES - NOUS ?

Ce bulletin ronéoté est la publication de l'organisation Communiste Révolutionnaire Internationaliste d'Algérie. Il se veut un trait d'union entre la réalité que vivent les travailleurs dans l'immigration et celle de leur pays d'origine.

Il se veut aussi un moyen de contact avec les camarades qui se fixent les mêmes objectifs que nous.

- Notre but est la destruction de l'Etat bourgeois, l'instauration de la dictature du prolétariat et l'abolition de l'esclavage salarié. La dictature de la classe ouvrière, à la tête des paysans pauvres et des travailleurs agricoles doit être l'instrument du renversement systématique de la classe exploiteuse. Elle n'a rien de commun ni avec le Capitalisme d'Etat -solution de survie pour le Capital -, ni avec la fausse démocratie bourgeoise, -cette forme hypocrite de la domination des capitalistes, avec son égalité formelle.

Mais les conseils ouvriers, manifestation directe de la démocratie prolétarienne, sont l'image concrète du pouvoir des travailleurs.

- L'organisation des révolutionnaires doit jouer un rôle moteur dans la généralisation des luttes contre le Capital, et de la conscience révolutionnaire au sein de la classe ouvrière.

- Les travailleurs n'ont pas de patrie. Les frontières sont le cadre de leur exploitation. La société communiste ne peut se construire dans un seul pays. L'émancipation des travailleurs exige l'unité internationale des prolétaires, et la conscience de leurs intérêts de classe, par delà les limites nationales. Il n'y a pas actuellement de pays socialiste au monde.

- Il est nécessaire, pour nous démarquer de certains courants maoïstes, staliniens et réformistes de toute teinte, de souligner que la révolution communiste ne pourra se réaliser que sous la direction du prolétariat, et qu'une lutte de libération nationale ne saurait remplacer une révolution prolétarienne, cette dernière réalisant seule les intérêts de classe du prolétariat.

"QUE LES CLASSES DOMINANTES TREMBLENT
DEVANT UNE REVOLUTION COMMUNISTE.
LES PROLETAIRES N'ONT RIEN A PERDRE
QUE LEURS CHAINES,
ILS ONT UN MONDE A GAGNER."

("Le Manifeste Communiste")